



A U D I T

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION PARISIENNE
ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

MARC BIJAOUÏ
SAMY HADDAD

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION TOUTE L'ENFANCE EN PLEIN AIR
Association régie par la loi du 01 juillet 1901.

Siège Social :
264 Boulevard Saint Denis
92400 COURBEVOIE

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

WWW.TEC-AUDIT.FR

44, rue du Louvre - 75001 PARIS - TÉL. 01 45 08 44 64 - FAX 01 45 08 44 63

SELAS AU CAPITAL DE 110 000 EUROS - R.C.S. PARIS B 390 406 692 - Code NAF : 6920Z

Aux membres de l'Association Toute l'Enfance en Plein Air,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Toute l'Enfance en Plein Air relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 Mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

TEC AUDIT, SELAS



44 rue du Louvre
75007 PARIS

Tél. : 01 45 08 44 64

Fax : 01 45 08 44 63

SELAS au capital de 110 000 €

Siret 390 406 692 00033

Monsieur Samy HADDAD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 850	2 662	188	228	40-	17.54-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	3 903	3 903				
	Constructions	1 601 477	938 995	662 482	735 447	72 965-	9.92-
	Installations techniques Matériel et outillage	124 688	96 524	28 164	21 221	6 943	32.72
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	1 732 918	1 042 084	690 834	756 896	66 062-	8.73-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	35 670		35 670	27 335	8 336	30.49
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	341 538		341 538	156 844	184 694	117.76
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	304 615		304 615	441 967	137 353-	31.08-	
Charges constatées d'avance (2)	54		54	593	539-	90.89-	
Total II	681 877		681 877	626 739	55 138	8.80	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 414 795	1 042 084	1 372 711	1 383 634	10 923-	0.79-	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12 31/12/2021	12 Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	114 152	99 249	14 903	15.02
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 272	14 903	12 631-	84.76-
	Situation nette (sous total)	116 423	114 152	2 272	1.99
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	405 800	454 127	48 327-	10.64-
	Provisions réglementées				
	Total I	522 223	568 279	46 055-	8.10-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	5 127	5 127		
	Total II	5 127	5 127		
PROVISIONS	Provisions pour risques	70 000	70 000		
	Provisions pour charges	426 557	326 007	100 550	30.84
	Total III	496 557	396 007	100 550	25.39
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	134 852	154 409	19 557-	12.67-
	Emprunts et dettes financières diverses	19 129	19 460	331-	1.70-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	31 060	26 134	4 926	18.85
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	162 380	207 549	45 169-	21.76-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 382	4 753	3 371-	70.93-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance		1 917	1 917-	100.00-
	Total IV	348 803	414 221	65 418-	15.79-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 372 711	1 383 634	10 923-	0.79-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldés créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	412 585		387 909	24 676 6 36
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	916 784		767 399	149 385 19 47
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	301 027		227 360	73 667 32 40
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	8		81	73- 90 61-
Total I	1 630 404		1 382 749	247 655 17 91
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	483 703		363 276	120 426 33 15
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	57 569		59 740	2 172- 3 63-
Salaires et traitements	686 701		670 905	15 796 2 35
Charges sociales	252 234		278 487	26 253- 9 43-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	79 281		87 551	8 270- 9 45-
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	24		610	586- 96 14-
Total II	1 559 512		1 460 570	98 942 6 77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	70 892		77 821-	148 713 191 10

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 274	955	1 318	137.98
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 274	955	1 318	137.98
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 521	1 725	204-	11.84-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	1 521	1 725	204-	11.84-
2. Résultat financier (III-IV)	753	769-	1 523	197.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	71 646	78 590-	150 235	191.16
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 715	19 258	17 542-	91.09-
Sur opérations en capital	48 327	59 195	10 868-	18.36-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 584	15 040	3 456-	22.98-
Total V	61 626	93 492	31 866-	34.08-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	131 000		131 000	
Total VI	131 000		131 000	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	69 374-	93 492	162 866-	174.20-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 694 304	1 477 197	217 107	14.70
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 692 032	1 462 294	229 738	15.71
5. EXCEDENT OU DEFICIT	2 272	14 903	12 631-	84.76-